KIT D'ACCOMPAGNEMENT
DES COLLECTIVITÉS LOCALES

COMMENT METTRE EN PLACE UNE SIGNALÉTIQUE PIÉTONNE POUR FAVORISER LA MARCHE ?

Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
MINISTÈRE CHARGÉ DE LA SANTÉ

www.inpes.sante.fr
inpes
Institut national de prévention et d'éducation pour la santé

MANGERBOUGER.FR

manger bouger
PROGRAMME NATIONAL NUTRITION SANTÉ

“MA VILLE BOUGE...

SOMMAIRE

I. POURQUOI METTRE EN PLACE UNE SIGNALÉTIQUE PIÉTONNE ? 5

1. Améliorer la qualité de vie et promouvoir l'activité physique 6
2. Collectivités locales, un rôle majeur à jouer 8
3. Piétons, des besoins prioritaires 10

II. LANCEZ-VOUS ! 13

1. Créer des cartes de temps de parcours à pied ou à vélo 14
2. Appliquer la charte graphique 16
3. Personnaliser votre communiqué de presse et vos affichettes 18

JE BOUGE
DANS MA VILLE”

Pourquoi mettre en place une signalétique piétonne ?

« Bouger » est essentiel à la bonne santé physique et psychologique de tous.

Depuis plus de 10 ans, le Programme National Nutrition Santé recommande de **« pratiquer au moins l'équivalent de 30 minutes de marche rapide par jour pour les adultes (60 minutes pour les enfants et adolescents) »**. Un grand nombre d'initiatives ont déjà été développées dans ce sens, notamment par les 250 communes qui ont rejoint le réseau des villes actives PNNS.

En 2010, l'Institut national de prévention et d'éducation pour la santé (Inpes) a souhaité installer, à titre expérimental, une signalétique piétonne dans 9 villes de France. Le concept : **exprimer à l'aide d'un fléchage d'itinéraires (jalonnement) des temps de trajets moyens à pied et non plus des distances**. Une façon pour chacun de prendre conscience des distances parfois courtes qu'il est possible de réaliser en milieu urbain.

Face aux bonnes retombées de l'expérience, l'Inpes propose aujourd'hui aux collectivités locales de les aider et de les conseiller afin qu'elles puissent mettre en place cette signalétique piétonne ou améliorer celle qui existe déjà.

S'investir dans une démarche utile et visible, mais aussi offrir l'image d'une municipalité qui se mobilise **pour l'environnement de tous et la qualité de vie de chacun**, c'est aussi cela que nous vous proposons de réaliser avec la mise en place de la signalétique piétonne.

Améliorer
la qualité de vie et promouvoir l'activité physique

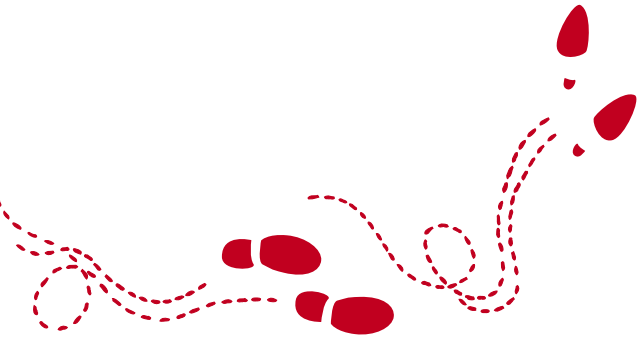

Seules
42%
des personnes âgées de 15 à 75 ans atteignent les niveaux d'activité physique favorables à la santé; 52 % sont des hommes et 34 % des femmes*.

* source : Baromètre Nutrition 2008, Inpes

Pour une meilleure qualité de vie en ville...

La prise de conscience des villes sur l'enjeu de santé publique que représente la promotion de l'activité physique s'inscrit dans le cadre d'une réflexion plus large : celle d'une meilleure qualité de vie en ville.

En matière de développement durable, les « transports actifs » ou « mobilités douces », tels que les déplacements à pied et l'utilisation de véhicules non motorisés, ont aussi un impact sur la qualité de l'air : moins de voitures ou de deux-roues, c'est moins d'émissions de polluants atmosphériques et de gaz à effet de serre, mais aussi moins de pollution sonore ou encore d'accidents de la circulation.

Replacer le piéton au cœur de l'aménagement des villes conduit donc à offrir un cadre de vie plus sûr et plus agréable.

... et des bénéfices pour la santé de chacun.

Améliorer sa forme physique, prévenir les maladies cardio-vasculaires ou l'obésité chez les enfants... Les bénéfices d'une activité physique, modérée et régulière sur la santé sont multiples.

L'activité physique ne se limite pas à la pratique d'un sport ou aux loisirs organisés, elle englobe également : les tâches domestiques ou professionnelles et les déplacements à pied, à vélo, en roller ou encore en trottinette.

Les activités liées aux loisirs ou aux transports sont les plus facilement modulables, notamment en fonction de la façon dont nous construisons nos villes, concevons le cadre urbain et donnons accès à l'environnement naturel.

LES PRINCIPAUX BIENFAITS DE L'ACTIVITÉ PHYSIQUE POUR LA SANTÉ

- Limiter le risque de maladie cardiaque et d'accident vasculaire cérébral, de diabète de type 2, de cancer du côlon et d'ostéoporose,
- maintenir ou accroître la force, la souplesse, l'endurance et la densité osseuse,
- réduire le risque de chute chez les personnes âgées,
- améliorer la santé mentale et l'humeur, soulager les symptômes de la dépression et de l'anxiété, favoriser les aptitudes relationnelles et l'estime de soi,
- contribuer à un poids optimal, réduire la graisse corporelle et accroître la masse musculaire.

→ À SAVOIR

En France, l'encouragement des collectivités à favoriser la pratique d'activités physiques et les mobilités actives a été inscrit dans plusieurs plans d'actions nationaux : le Plan National Santé Environnement (PNSE 2009-2013) et le Plan Particules, le Programme National Nutrition Santé (PNNS 2011-2015), le Plan de lutte contre l'Obésité (PO 2010-2013) et le Plan Cancer. Il est également mis en avant dans le rapport préparatoire du Plan National de prévention par les Activités Physiques ou Sportives (PNAPS).

POUR EN SAVOIR PLUS

Retrouvez toute l'information sur la promotion d'une vie active en ville.

1 « Promouvoir l'activité physique et la vie active en ville », OMS, 2009
www.mangerbouger.fr/activite-physique-vie-active-ville-OMS/

2 « Activité physique et santé en Europe », OMS, 2009
www.mangerbouger.fr/activite-physique-sante-europe-OMS/

3 S'informer sur le Pédibus
www.mangerbouger.fr/pedibus/

FAVORISONS L'ACTIVITÉ PHYSIQUE

La signalétique piétonne est une solution concrète, propice à restituer l'espace public à l'ensemble de ses usagers et à favoriser l'activité physique au quotidien pour tous.

Collectivités locales, un rôle majeur à jouer

Devenir ville active

Si l'Inpes a lancé le dispositif de la signalétique piétonne, celui-ci doit aujourd'hui être repris et amplifié par les collectivités locales, acteurs de premier plan dans la promotion de l'activité physique par leur action dans les domaines des transports, de l'aménagement des territoires, du cadre de vie et de la politique sportive.

Élus locaux, services de santé, services Environnement, services de l'urbanisme et de l'aménagement du territoire, l'application du dispositif de la signalétique piétonne est l'affaire de tous.

En s'installant durablement dans le paysage urbain, la signalétique piétonne pourra offrir aux villes l'image de municipalités actives qui s'investissent pour la qualité de vie et la santé de tous.

Ce sera aussi l'occasion de rejoindre le réseau des 250 villes actives du PNNS et de voir cette action valorisée sur le site www.mangerbouger.fr.

LES 9 VILLES TESTS

Les 9 villes françaises où a été testé en 2010 le premier dispositif expérimental de signalétique piétonne mis en place par l'Inpes.

Ce qu'ils pensent de la signalétique piétonne

Une enquête, réalisée en mai 2011 à l'issue de la mise en place du dispositif expérimental de l'Inpes, montre que :

- 91 % des habitants apprécient cette nouvelle signalétique,
- 86 % la jugent utile,
- 16 % déclarent avoir déjà changé certains de leurs comportements au profit de la marche à pied,
- 40 % des habitants trouvent que la signalétique piétonne met en valeur des quartiers intéressants de la ville,
- 29 % estiment qu'elle la rend plus conviviale,
- 26 % qu'elle permet de réduire la circulation automobile et la pollution.

1

POUR EN SAVOIR PLUS

Retrouvez toute l'information sur les Villes Actives du PNNS, ainsi que les premiers résultats d'évaluation de la signalétique piétonne.

1 Prendre connaissance des 6 articles de la charte Villes Actives du PNNS
www.mangerbouger.fr/villes-actives/charte/

2 Connaître la procédure d'adhésion à la charte Villes Actives du PNNS
www.mangerbouger.fr/villes-actives/procedure/

3 Télécharger un exemple de lettre de demande de signature de la charte des Villes Actives du PNNS
www.mangerbouger.fr/villes-actives/demande/

4 Consulter les premiers résultats d'évaluation de la signalétique piétonne
www.mangerbouger.fr/signaletique/enquete/

70 % des habitants des villes ayant participé au dispositif estiment que l'installation d'une signalétique piétonne améliore l'image qu'ils ont de leur ville*.

* source : enquête institut BVA, mai 2011

Piétons,
des besoins prioritaires

30%

environ des déplacements en ville s'effectuent à pied. C'est le deuxième mode de déplacement urbain, le premier dans les centres-villes*.

* source : CERTU, fiche n° 2, novembre 2010

Un mode de déplacement à part entière

La marche doit avant tout être considérée comme un mode de déplacement à part entière, sachant qu'une prise en compte prioritaire du piéton dans l'aménagement de la ville conduit à restituer un cadre de vie plus sûr, plus agréable, plus convivial pour tous.

Encourager les citadins à redevenir piétons, cela nécessite de leur proposer :

- une grande **liberté de déplacement**, pour qu'ils puissent changer d'itinéraires s'ils le souhaitent,
- des **liaisons pratiques**, qui évitent les détours et les temps d'attente aux traversées,
- la **sûreté** et la **sécurité** : les itinéraires sûrs ou bien entretenus sont plus utilisés.

Spécificité de la signalétique piétonne

Comme évoqué précédemment, l'indication en temps de parcours – et non plus en distances – a pour but de faire prendre conscience aux usagers de la durée nécessaire pour se rendre d'un point à un autre de la ville, et les inciter à intégrer davantage de marche dans leurs déplacements.

C'est pourquoi les **panneaux de la signalétique piétonne** doivent répondre à deux objectifs précis :

- **fournir les indications nécessaires** au choix d'un itinéraire qui présente, pour les piétons, des conditions optimales de sécurité, d'accessibilité et de confort,
- les **guider** vers un pôle, un service ou encore un équipement.

Il est recommandé, avant la mise en place de cette signalétique, de repérer dans la ville les points stratégiques pour placer ces panneaux (endroits où les usagers ont le choix entre prendre un moyen de transport motorisé pour une courte distance ou y aller à pied).

LES 4 RÈGLES À CONNAÎTRE

1. La signalétique piétonne doit constituer une chaîne d'information propre, sans rupture d'information, notamment à tout point où un choix d'orientation s'impose aux usagers.

2. L'implantation de la signalétique piétonne peut se faire :
- sur ou contre des façades,
- sur du mobilier urbain.

3. L'implantation des panneaux doit respecter les règles d'accessibilité de la voirie et des espaces publics, définies dans l'arrêté du 15 janvier 2007, pour permettre le cheminement des piétons et notamment des personnes à mobilité réduite en toute sécurité.

4. La signalétique à l'usage des piétons ne doit pas pouvoir être confondue avec la signalisation directionnelle s'adressant aux autres usagers.

POUR EN SAVOIR PLUS

Retrouvez les fiches de synthèse du CERTU (le Centre d'études sur les réseaux, les transports, l'urbanisme et les constructions publiques).

1 Les piétons au cœur de l'aménagement de l'espace public urbain
www.mangerbouger.fr/CERTU/

2 L'encombrement des trottoirs
www.mangerbouger.fr/CERTU/

3 La signalisation en milieu urbain
www.mangerbouger.fr/CERTU/

LES PIÉTONS ONT TOUT BON

Ils favorisent l'animation urbaine ainsi que la vitalité économique et sociale de nos villes, et la marche à pied constitue un mode de déplacement efficace, économe, non polluant et bon pour la santé.

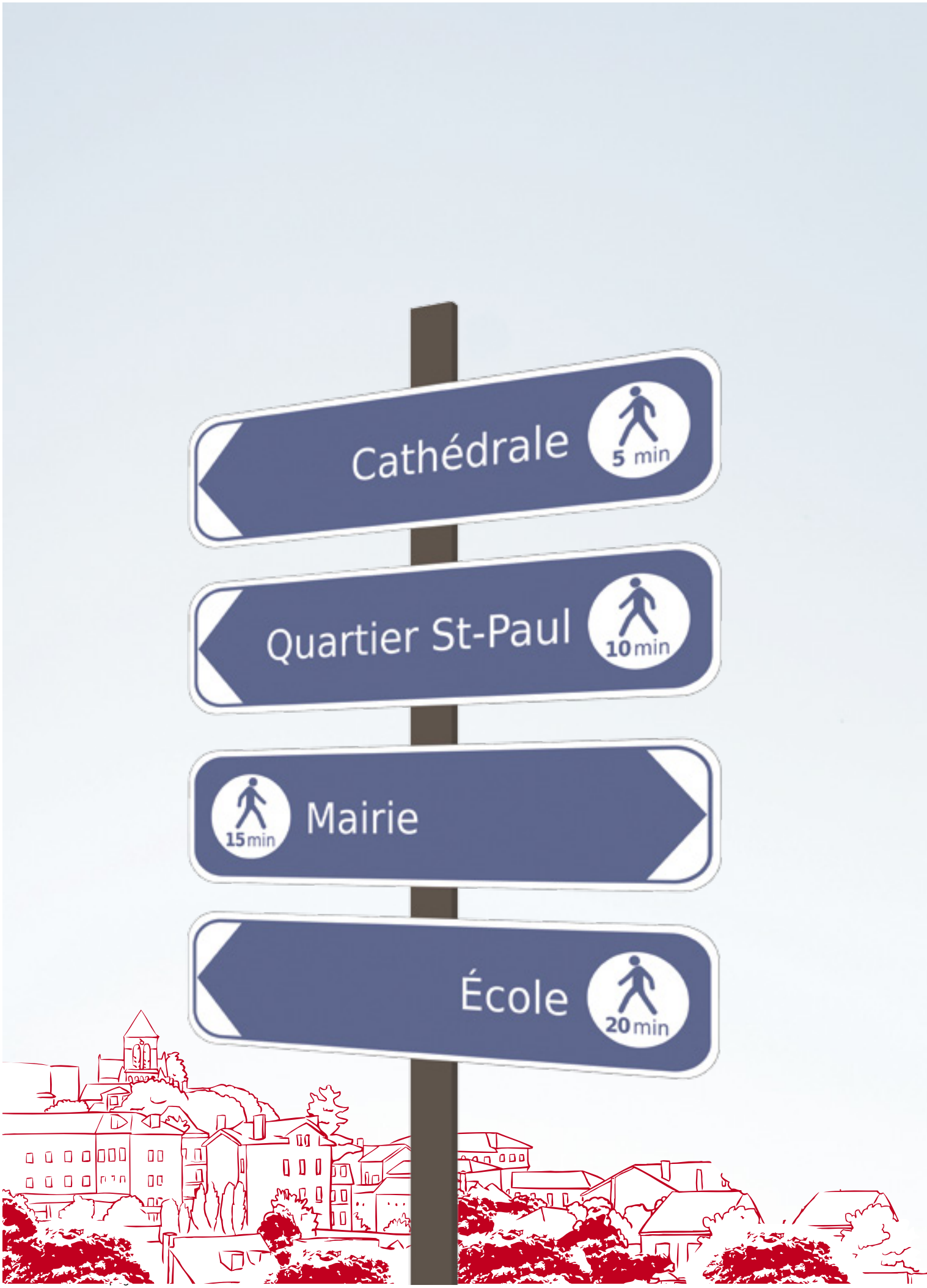
Cathédrale
5 min
Quartier St-Paul
10 min
15 min
Mairie
École
20 min

Lancez-vous !

De nombreux moyens sont à votre disposition

Dans cette deuxième partie, vous trouverez tous les éléments utiles pour passer à l'action :

- un outil méthodologique pour vous aider à réaliser des cartes de temps de parcours à pied ou à vélo,
- une charte graphique pour vous aider à réaliser vos propres panneaux,
- un communiqué de presse pour stimuler l'intérêt des médias et créer l'événement qui marquera les esprits,
- deux affichettes pour faire connaître à vos concitoyens votre action et vos initiatives concrètes.

Tous ces outils sont simples à mettre en œuvre quelle que soit la taille de votre commune, car chaque outil est :

- directement accessible dans la rubrique dédiée du site www.mangerbouger.fr,
- accompagné de conseils de mise en œuvre pour démultiplier encore l'impact de votre action.

Mettre en place la signalétique piétonne du PNNS, c'est agir en faveur de la santé de vos concitoyens, en les aidant à parcourir la ville à pied, et agir sur la qualité de leur environnement. C'est aussi un signe fort à l'égard de vos concitoyens pour exprimer votre vision innovante de l'espace public et votre ambition pour votre commune.

Passons à l'action

5 min

Créer des cartes de temps de parcours à pied ou à vélo

Parmi les actions d'encouragement à la pratique des « transports actifs » et des « mobilités douces » au quotidien, il peut être intéressant pour vous, collectivités locales, d'élaborer des cartes de temps de parcours, à l'image des cartes routières ou de randonnées, indiquant les possibilités que votre ville offre en parcours à pied et à vélo.
L'enjeu est en effet **de faire prendre conscience aux usagers que ces parcours pédestres et/ou à vélo ne sont pas plus longs en temps passé qu'un trajet en transport motorisé, tout en étant souvent bien plus agréables.**

Cartes pour piétons, mode d'emploi

Il convient avant tout de déterminer quels sont les « points d'intérêt » de votre commune : sites touristiques, lieux de services, établissements scolaires, stations de vélos en libre-service, stations de transport en commun…
À partir de cette « reconnaissance », vous pouvez créer des itinéraires possibles que pourront emprunter les piétons/cyclistes pour se rendre d'un point d'intérêt à un autre.
Il peut être aussi intéressant de réfléchir à des itinéraires qui permettent de passer par des parcs ou par des venelles non accessibles aux automobilistes et qui ne figurent pas dans les logiciels de calcul d'itinéraire du type Mappy® ou Google Maps.
Pour le calcul des temps de parcours : compter environ 4 km/h de vitesse de déplacement pour un piéton et 15 km/h pour un cycliste. Il ne s'agit que d'une indication générale, les temps de parcours variant en fonction de l'âge, de la condition physique de chacun et de la topologie des lieux (côtes, escaliers…).

La carte pour piétons doit *a minima* comprendre :

- le fond de carte du territoire considéré,
- la localisation des points d'intérêt retenus,
- le tracé des lignes représentant les itinéraires conseillés d'un point d'intérêt à un autre, auquel est associée l'information relative au temps de parcours à pied ou à vélo.

1

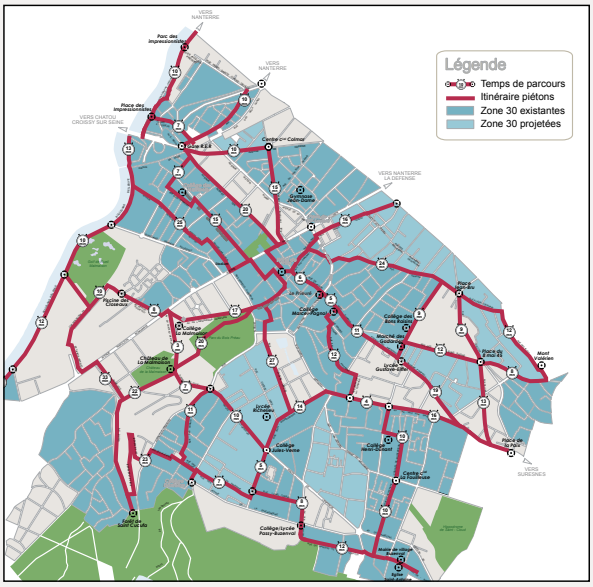

Conception graphique : DGST- Mairie de Rueil-Malmaison - Octobre 2011
Source: fond de plan SIG/Voirie-déplacements - Mai 2008

1 Carte réalisée à partir d'un logiciel de dessin. Sont précisés : les temps de parcours à pied, les différents points d'intérêt, les stations de transport en commun...

2

Fonds cartographiques :
SIG-C.A. Plaine Commune/© OpenStreetMap

2 Carte réalisée à l'aide d'un système d'information géographique (SIG). Il suffit ici de superposer l'ensemble des couches de données à représenter et le logiciel crée automatiquement la carte de temps de parcours.

AGIR

Téléchargez le guide pratique pour la réalisation de vos cartes de temps de parcours à pied et/ou à vélo :

www.mangerbouger.fr/signaletique/guide-cartes-temps-parcours/

Appliquer
la charte graphique

Cette page vous fournit les informations clés pour vous permettre de réaliser vos panneaux de signalétique piétonne. Cette charte n'est pas applicable pour la réalisation d'une signalétique pour les vélos, le Code de la route ne permettant pas de donner des indications en temps de parcours pour ces derniers.

EXTRAIT DE LA CHARTE GRAPHIQUE

Étape 1 - Choix de la dimension des panneaux

Une seule longueur de panneau pour une meilleure cohérence visuelle, avec deux hauteurs possibles.

1 **PANNEAUX 1000 X 250 mm,** soit 250 mm de hauteur à utiliser dans le cas d'une seule ligne de texte, soit 16 caractères au maximum, espaces compris

2 **PANNEAUX 1000 X 300 mm,** soit 300 mm de hauteur à utiliser dans le cas de deux lignes de texte (chaque ligne de texte pouvant comporter 15 caractères au maximum, espaces compris)

CONTENU DE LA CHARTE GRAPHIQUE

1. Les formats des panneaux
2. La couleur des panneaux
3. La typographie des panneaux
4. Les pictogrammes
5. La réalisation des panneaux

Simulation : Mise en situation de panneaux.

AGIR

Téléchargez la charte graphique ainsi que les éléments graphiques pour réaliser vos propres panneaux :

www.mangerbouger.fr/signaletique/panneaux/

Personnaliser
votre communiqué de presse et vos affichettes

BOUGEZ
DANS VOTRE VILLE
Pour vous encourager à marcher davantage, votre mairie met en place une nouvelle signalétique piétonne. Marcher c'est bon pour vous... et pour la qualité de vie dans votre ville.

JE BOUGE
DANS MA VILLE
POUR PROTÉGER VOTRE SANTÉ, PRATIQUEZ AU MOINS L'ÉQUIVALENT DE 30 MINUTES DE MARCHE RAPIDE CHAQUE JOUR.
60 MINUTES POUR LES ENFANTS ET LES ADOLESCENTS

Les deux affichettes personnalisables.

Des supports clés

Le communiqué de presse est le support clé de démultiplication de votre action locale. Il convient de l'envoyer à l'ensemble des supports locaux susceptibles de s'y intéresser (presse, radio, télévision, sites internet).

L'efficacité de cet envoi sera renforcée si le communiqué est personnalisé en fonction de l'information locale (les lieux, les acteurs locaux du projet).

Les deux affichettes, personnalisables avec le logo de votre mairie, vous permettront de valoriser votre action et de l'expliquer à vos administrés.

CONSEILS DE RÉALISATION

Un événement local pourra être organisé en liaison avec ce communiqué : un jour de marché par exemple, en raison de la forte affluence, ou en milieu scolaire avec les élèves et leurs parents. Un parcours piéton serait mis en place pour cette occasion afin de permettre à tous de bien appréhender la réalité de cette pratique.

AGIR

1 Téléchargez le communiqué de presse à personnaliser :
www.mangerbouger.fr/signaletique/communique/

2 Téléchargez les affichettes et ajoutez le logo de votre ville :
www.mangerbouger.fr/signaletique/affichettes/

250-90211-B

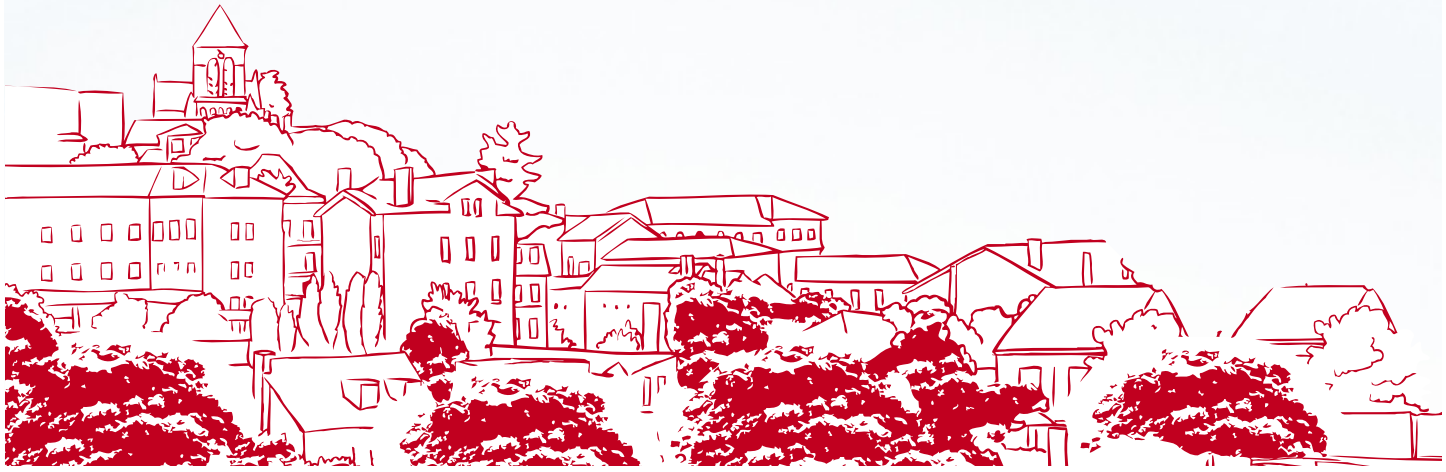

Santé Environnement
2e Plan national 2009>2013

plan obésité 2010/2013

manger bouger
Programme National Nutrition Santé